



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2020-70
instituant la délégation spéciale pour la commune de Valgelon La Rochette**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-35 et suivants ;

Vu le jugement du tribunal administratif de Grenoble du 28 septembre 2020 annulant les opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2020 dans la commune de Valgelon La Rochette ;

Considérant que le jugement susvisé est devenu définitif ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est institué une délégation spéciale dans la commune de Valgelon La Rochette.

Article 2 :

La délégation spéciale est composée des trois membres suivants :

- M. Patrick LAVAUT
- M. Michel MARZIN
- M. Pierre TISSERAND

Article 3 :

La délégation spéciale élit son président et, s'il y a lieu, son vice-président. Le président ou à défaut, le vice-président remplit les fonctions de maire. Ses pouvoirs prennent fin dès l'installation du nouveau conseil municipal.

Article 4 :

En application des dispositions de l'article L.2121-38, les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Article 5 :

Les fonctions de la délégation spéciale expirent de plein droit dès que le conseil municipal est reconstitué.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Grenoble :

- par écrit à l'adresse 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex,
- par voie dématérialisée en utilisant l'application « TELERECOURS Citoyens » dans le site www.telerecours.fr

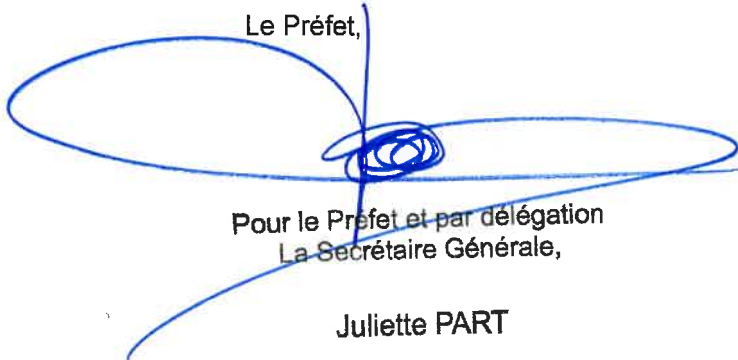
Article 7 :

La Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie, Sous-préfète de l'arrondissement de Chambéry est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à chacun des membres de la délégation spéciale.

L'arrêté sera affiché, dès réception, aux lieux habituels d'affichage dans la commune de Valgelon La Rochette et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 29 octobre 2020

Le Préfet,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,

Juliette PART